

# COMMUNE DE LA CELLE-SAINT-CYR

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**vendredi 10 juillet 2020**

L'an deux mil vingt le 10 juillet à 16 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick VILLAIN, Maire.

**Présents** Madame Gouédard Marie-Hélène, M Berthier Michel, M Decroix Pierre-François, M Dora Sébastien, M Lesire Frédéric, M Pauvert Stéphane, M Vanhove Roland, M Windenberger Yann, Madame Faro Laure, M Pointeau Stéphane

**Absent excusé** : Madame Dupuis Françoise qui donne pouvoir à Marie-Hélène Gouédard, Madame Deschamps Gwénaelle qui donne pouvoir à Laure Faro et M Didier Rouxel qui donne pouvoir à Roland Vanhove,

**Absent non excusé** : M Julien Bertrand

**Secrétaire de séance** : M Michel Berthier

**Date de convocation** : 07 juillet 2020

### **Ordre du jour** :

- 1 Elections sénatoriales
- 2 Droit de préemption
- 3 Affaires et questions diverses

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour concernant un remboursement d'achat sur internet et la création d'une nouvelle Commission Jeunesse. Le conseil municipal autorise l'ajout de ces points à l'unanimité des membres présents.

### **1 – élections sénatoriales**

Monsieur le Maire a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L.228 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue. Monsieur le Maire a indiqué que conformément à l'article L.284 du code électoral, le Conseil Municipal devait élire 3 délégués et 3 suppléants.

- Élection des délégués :

Monsieur le Maire propose une liste de 3 candidats : M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD et Sébastien DORA.

Après le vote du dernier conseiller, le Président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin sont les suivants :

- Mme Marie-Hélène GOUEDARD a obtenu 14 suffrages
- M. Yannick VILLAIN a obtenu 14 suffrages
- M. Sébastien DORA a obtenu 14 suffrages

Mme Marie-Hélène GOUEDARD a été proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

M. Yannick VILLAIN a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

M. Sébastien DORA a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

- Élection des suppléants :

Monsieur le Maire propose une liste de 3 candidats : Mme Laure FARO, M. Didier ROUXEL et M. Michel BERTHIER.

Après le vote du dernier conseiller, le Président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin sont les suivants :

- Mme Laure FARO a obtenu 14 suffrages
- M. Didier ROUXEL a obtenu 14 suffrages
- M. Michel BERTHIER a obtenu 14 suffrages

Mme Laure FARO a été proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

M. Didier ROUXEL a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

M. Michel BERTHIER a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

## **2- Droit de préemption**

Monsieur le Maire donne les informations suivantes aux membres du conseil municipal concernant la succession FRANJOU Christian.

Suite au décès de Monsieur FRANJOU Christian, la commune a demandé au notaire chargé de la succession l'estimation des terrains situés sur le hameau de la Petite Celle, commune de la Celle

Saint Cyr. Le notaire chargé de cette succession nous a donné une estimation de 40 000€ pour l'ensemble immobilier, non dissociable, cadastré section AB 73, 74, 75, 76, 86.

Par courrier en date du 14 novembre 2019, la commune a fait une proposition au prix de 40 000€ dont nous n'avons reçu aucune réponse de la part de celui-ci.

Le 25 juin dernier, nous avons reçu deux déclarations d'aliéner, une pour la parcelle cadastrée AB 73 d'une superficie de 15 a 90 ca pour un prix de 3 000€, proposé par Monsieur CARBILLET et Madame THERMINOT et une seconde concernant les parcelles AB 74 d'une superficie de 15 a 80 ca, AB 75 d'une superficie 14 a 60 ca, AB 76 d'une superficie de 18 a 00 ca et AB 86 d'une superficie 3 a 40 ca, soit une superficie totale de 51a 80 ca pour un prix de 40 000€ proposé par Monsieur JACQUELIN.

Une demande d'informations a donc été adressée au notaire. Celui-ci nous a répondu que les héritiers étaient libres de choisir parmi les offres qui leur ont été faites.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les terrains cadastrés AB 74, 75 et 76 (superficie totale 48 a 40 ca) sont situés en UC du PLUI (zone urbaine mixte récente), la parcelle AB 86 (superficie 3 a 40 ca) est située en zone UCI (zone concernée par le risque d'inondation) du PLUI.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'exercer le droit de préemption sur ces terrains pour un prix global de 43 000 € additionné des frais de notaire. Le but de ce projet est de permettre d'accueillir de nouvelles constructions sur la commune, qui ne dispose d'aucun terrain à bâtir.

Ce projet offrirait la possibilité de construire 4 habitations sur une superficie maximum de 800 m<sup>2</sup> chacune, selon le PLUI.

Concernant la parcelle cadastré AB 73 d'une superficie de 15 a 90 ca est située en zone UCI (zone à risque d'inondation) du PLUI. Monsieur le Maire propose d'exercer le droit de préemption sur cette parcelle pour y créer un petit parc de jeux pour les enfants, agrémenté de bancs et tables pour en faire un point de repos agréable au cœur du hameau de La Petite Celle.

Monsieur JACQUELIN se présente et expose les éléments du projet qu'il envisage pour ces terrains. Il souhaite rénover la maison pour en faire un gîte et créer une salle exposition dans la grange et ainsi faire travailler les entrepreneurs locaux. Il ne désire pas que de nouvelles constructions soient faites sur le hameau, qui conduiront à détruire de beaux arbres et à dénaturer le site. A défaut, Il demandera que l'ensemble soit sécurisé, notamment la grange, et que le site soit dépollué.

Monsieur le Maire explique, au regard du PLUI mis en œuvre en février 2020, que la commune ne dispose pas de foncier constructible. L'intérêt général est de permettre à des personnes de s'installer sur le village, Monsieur JACQUELIN répond que les habitations ne se vendent pas, argument que Monsieur le Maire réfute, précisant que les maisons vendues au tarif du marché, partent très vite.

Monsieur le Maire précise qu'en l'état actuel du dossier, aucune étude n'a été faite quant au devenir de la maison et des arbres du parc. Il rappelle que compte tenu de l'état de vétusté de la grange et des risques d'écroulement, il ne pourra en aucun cas être procéder à une quelconque reconstruction.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de voter pour exercer le droit de préemption.

Sur 14 votants

12 voix pour le droit de préemption :

1 voix contre le droit de préemption :

1 abstention

Suite au vote des membres présents, Monsieur le Maire peut exercer le droit de préemption sur ces parcelles

### **3- affaires et questions diverses**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, du remboursement de CDISCOUNT d'un achat fait sur internet d'une valeur de 29€. Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'encaisser ce remboursement. A l'unanimité, les membres présents du conseil municipal acceptent ce remboursement.

Suite à la réunion au foyer communal du 08 juillet 2020, organisée par la municipalité en présence du Major CHAPPA de la brigade de gendarmerie de Villeneuve sur Yonne, à laquelle les jeunes de 13 à 20 ans étaient invités avec leurs parents pour échanger sur la manière de vivre ensemble au cours de l'été, dans le respect de tous.

Monsieur le Maire remercie les adjoints, Monsieur BERTHIER, les parents et enfants d'avoir répondu à cette invitation.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que très peu de jeunes se sont présentés.

Il lui est reproché de ne pas aimer les jeunes et de refuser qu'ils puissent s'amuser.

Monsieur le Maire rappelle les règles concernant le bruit, l'alcool et les cigarettes ayant fait l'objet d'un arrêté du 13/2018

Dans un soucis d'apaisement, Monsieur le Maire propose de créer une Commission Jeunesse dont un membre référent sera l'interlocuteur privilégié des jeunes.

Monsieur le Maire souhaite que les jeunes en fassent de même en désignant à leur tour un référent, pour intégrer cette commission jeunesse. Celui-ci ne sera bien sûr, en rien tenu responsable des problèmes rencontrés. La commission, sous la responsabilité de Monsieur Sébastien Dora, sera composée de Mme Laure Faro, Monsieur Frédéric Lesire, et Monsieur Michel Berthier. Monsieur le Maire demande qu'un point soit fait, fin août début septembre.

Monsieur Pierre-François Decroix propose de faire un rappel des gestes barrières sur le site de la commune.

Madame Marie-Hélène Gouëdard informe que la visite de la station épuration pour les nouveaux conseillers municipaux se fera en septembre 2020

Plus aucun point n'étant soulevé,

Fin de séance 17h 05